

Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "Le suppression des pièces de 1 et 2 cents"

Kattrin Jadin (MR):

Vous avez déclaré en commission des Finances être favorable à la suppression des pièces de 1 et 2cents. Leur fabrication aurait déjà coûté 1,4 milliards d'euros aux pays de la zone euro depuis 2002, alors que ces pièces restent souvent dans le fond du porte-monnaie du consommateur, qui n'en a pas l'usage. De leur côté, les commerçants doivent se réapprovisionner régulièrement en pièces de 1 et 2 cents auprès de leur banque, ce qui entraîne des formalités pour les premiers et des coûts pour les secondes. 1. La Commission européenne étudie en ce moment une éventuelle suppression de ces pièces. a) Avez-vous eu l'opportunité de discuter de cette problématique avec vos homologues des autres pays de la zone euro? b) Sont-ils plutôt favorables ou défavorables à cette mesure? 2. Une phase de consultation des États membres serait actuellement en cours. a) Selon quelles modalités celle-ci se déroule-t-elle? b) Quels sont les instances consultées? c) Où en est le processus? d) Selon quel calendrier est-il mené? 3. L'extinction de ces pièces amènerait les commerçants à arrondir leur prix. a) Cela risque-t-il de provoquer un phénomène d'inflation? b) Quelles sont vos propositions pour éventuellement le contrer?

Koen Geens, Ministre:

Je voudrais rappeler qu'il n'est pas question de supprimer les pièces de 1 et 2 cents, mais d'en diminuer l'usage en autorisant l'arrondi symétrique vers le multiple de cinq cents le plus proche du montant total à payer à la caisse pour l'ensemble de ses achats. Ce n'est d'ailleurs pas aux pays membres de la zone euro de décider d'une éventuelle suppression de ces pièces: c'est au niveau du Conseil de l'Union européenne que cela se réglerait et ce, après avoir reçu l'avis de la Banque Centrale européenne et du Parlement européen. 1. et 2. Une étude a déjà été entreprise par la Commission européenne sur l'opportunité d'une éventuelle suppression des pièces de 1 et 2 cents. Les conclusions étaient largement ouvertes, mais, au sein du Comité Économique et Financier de l'UE, les avis étaient partagés. Plusieurs États membres, y compris les plus importants d'entre eux, ne se sont pas montrés favorables à une telle initiative et ont préféré le maintien de la situation actuelle. Dans ces circonstances, la question n'a pas été portée au niveau ministériel. Le Groupe des Directeurs de Monnaies (Mint Directors Working Group) a toutefois été chargé d'entreprendre une étude sur les possibilités de réduction des coûts de production de ces pièces, et devrait soumettre son rapport dans le courant du deuxième trimestre 2014 au plus tard. En outre, la Commission entreprend actuellement une large consultation sur le fonctionnement global du système de production et d'émission de pièces, qui devrait déboucher sur l'établissement d'un "livre vert" dans le courant de l'année prochaine. Cette consultation devrait être large et impliquer l'ensemble des acteurs concernés. La publication du livre vert est attendue en principe dans le courant du premier trimestre 2014. 3. Début octobre, j'ai demandé au gouverneur de la Banque Nationale d'étudier les effets attendus de l'autorisation d'arrondir les montants à payer à un multiple de 5 cents. Le Gouverneur m'a transmis l'analyse de la Banque le 28 novembre. L'étude de la BNB sur les conséquences de l'introduction en Belgique d'un principe d'arrondi symétrique à 5 cents près pour les montants totaux payés en magasin se trouve depuis le 6 décembre (2013) sur le site de la BNB. (cliquer sur Publications et recherche Économie et Finances Autres études) L'étude de la BNB fait apparaître que l'arrondissement symétrique - arrondi parallèle vers le haut et vers le bas - à 5 cents du montant total à payer n'est pas de nature à causer de l'inflation. La BNB recommande cependant de prêter attention à l'information du public lors de l'introduction éventuelle d'une règle d'arrondi symétrique. L'étude rappelle que l'Eurobaromètre de décembre 2012 a montré que 91 % des consommateurs belges veulent que les pièces d'un euro disparaissent, et que 83 % sont favorables à la disparition des pièces de 2 euros. Les commerçants, eux aussi, ressentent ces pièces comme une charge. Aux Pays-Bas, l'arrondi aux 5 cents a été introduit en 2004, à la satisfaction des consommateurs, tandis qu'un test de l'Unizo et de l'UCM mené en 2008 à Waregem et Visé a permis de conclure que 78 pour cent des consommateurs y étaient favorables. J'ai l'intention de me concerter en temps utile avec mes collègues de l'Économie et des Classes Moyennes sur un projet de loi.